



Location d'un local pour une association

Par **dansedanse**, le **14/04/2017** à **10:42**

Bonjour,rrnAvec une amie danseuse, nous souhaiterions monter une association et louer avec cette structure un local dans lequel mener des ateliers et répétitions artistiques.rnNous envisageons d'être membres du bureau, et dans un premier temps, puisque l'association n'aura pas encore de revenu, nous pensions toute les deux verser de l'argent mensuellement sur le compte de l'association afin de payer la location du local.rnrnEst-ce que ceci est légal? Avons nous le droit, en tant que membres du bureau, de financer la location de l'association?rrnEt deuxième question: afin de faire vivre l'association, nous pensions également louer l'espace à d'autres compagnie de danse souhaitant répéter ou donner des ateliers dans l'espace.rnAvons nous le droit de la faire?rnSi oui, quand les règlements se font en espèces, comment devons nous procéder pour justifier ces sommes lors du dépôt de ceux-ci sur le compte de l'association? Devons nous faire remplir des documents particuliers aux personnes ou compagnie occupant l'espace?rrnMerci pour vos réponses